

INSPECTION DE L'EHPAD AOLYS LA FONTAINE AU LIEVRE A ST MALO : PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE**DU 19 AVRIL 2024****TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Prescription 1 (Ecart n°1)	Poursuivre la réflexion sur la mise en place de la commission de coordination gériatrique prévue par la réglementation (article D312-158 3° du CASF).	D312-158 du CASF	6 mois	
Prescription 2 (Ecart n° 2)	Lancer la réflexion sur l'augmentation du temps de travail du médecin, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF)	D312-156 du CASF	6 mois	Avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur le cas échéant

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels	Documents préconisés
Recommandation n° 1 (Remarque n°1 et 4)	Proposer à l'ensemble du personnel de l'établissement impliqué dans le circuit du médicament des formations spécifiques.		Plan et date prévisionnelle de formation.
Recommandation n° 2 (Remarque n°2)	Actualiser la convention avec la Pharmacie lors de son prochain renouvellement.		
Recommandation n°3 (Remarque n°3)	Limiter le nombre de support pour la déclaration des Evénements Indésirables		Procédure de déclaration actualisée
Recommandation n°4 (Remarque n° 5)	Sécuriser le processus de saisies par une infirmière des prescriptions dans le logiciel Net soins, en organisant un double contrôle par une infirmière différente.		Copie de la procédure de saisie des prescriptions de produits de santé dans Net soins
Recommandation 5 (Remarque n° 6)	Garantir à tout moment le contenu du sac d'urgence en mettant un scellé simple sur les fermetures.		Photo du sac d'urgence avec les scellés.

Recommandation 6 (Remarque n°7)	Stocker les médicaments thermosensibles dans un réfrigérateur au volume et à l'état, adaptés.		Devis ou bon de commande du nouveau réfrigérateur.
Recommandation 7 (Remarque n° 7)	Contrôler les températures de conservation des produits thermosensibles, à l'aide d'un thermomètre adapté (électronique, mini/maxi à mémoire).		Preuve d'acquisition et photo du thermomètre.
Recommandation 8 (Remarque n° 8)	Mettre à disposition une procédure simple (type logigramme) sur la bonne gestion des éventuelles excursions de températures.		Procédure simplifiée contrôle des températures et de conduite à tenir en cas d'écart.
Recommandation 9 (Remarque n° 9)	Faire signer la dotation pour soins prescrits en urgence par le médecin coordonnateur et le pharmacien.		Copie de la dotation signée